

Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Société d'assurance-dépôts du Canada

# Exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires

Version 1.1

## Présentation

Le présent document renferme des conseils et des précisions techniques qui aideront les courtiers-fiduciaires à se conformer aux exigences de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et des règlements administratifs pertinents.

On trouvera sur le [site Web de la SADC](#) de l'information supplémentaire au sujet des présentes exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires.

Les courtiers-fiduciaires peuvent transmettre leurs questions à [courtiers@sadc.ca](mailto:courtiers@sadc.ca).

**Version : 1.1**

**Dernière mise à jour : 1<sup>er</sup> mars 2023**

**Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mars 2023**

Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

**Table des matières**

1 Introduction ..... 3

2 Glossaire..... 3

3 Avis de révision ..... 4

4 Encodage des caractères..... 4

5 Renseignements exigés..... 4

6 Structure logique ..... 5

7 Données exigées et format ..... 6

8 Exemples ..... 9

9 Validation des données..... 11

10 Extraction des données..... 11

11 Règles d’attribution de noms aux fichiers ..... 12

12 Transmission des fichiers ..... 12

Annexe A – Journal des modifications ..... 13

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

## 1 Introduction

Si une institution membre (IM) devait faire faillite, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) serait peut-être tenue de rembourser les déposants assurés sans tarder, conformément aux règles qui entourent l'assurance-dépôts. Pour calculer les sommes à rembourser, il faudrait extraire des systèmes informatiques de l'institution concernée des données sur son passif-dépôts, et la SADC demanderait aux courtiers-fiduciaires de lui communiquer des renseignements sur les bénéficiaires de leurs dépôts. Les présentes exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires (EDCF) décrivent les règles de formatage de ces renseignements, le but étant de faciliter le calcul des dépôts à rembourser par la SADC.

## 2 Glossaire

Voici les définitions de certaines expressions employées dans le présent document.

Expression	Description
Arrangement spécial relatif aux revenus (ASRR)	S'entend au sens du <i>Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie</i> . Les six types d'ASRR sont les suivants : régime enregistré d'épargne-retraite (REER), fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), compte d'épargne libre d'impôt (CELI), régime enregistré d'épargne-études (REEE), régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et <b>compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)</b> .
Bénéficiaire	Personne à qui est destiné un dépôt en fiducie consigné dans les registres d'une institution membre de la SADC. Il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe de copropriétaires.
Code alphanumérique	Combinaison de chiffres et de lettres dont un courtier-fiduciaire se sert pour représenter un bénéficiaire ou un propriétaire bénéficiaire en particulier. Synonyme : ICU (identifiant client unique).
Copropriétaire	S'entend de chacun des bénéficiaires d'un dépôt en fiducie <b>sur lequel les bénéficiaires possèdent un droit égal et indivis</b> .
Courtier-fiduciaire (CF)	Personne qui est partie à une entente ou à un arrangement avec une institution membre afin de déposer des sommes en tant que fiduciaire pour le compte d'une autre personne.
Dépôt	S'entend au sens de la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> (la « Loi sur la SADC ») et de l'annexe de cette loi.
<b>Dépôt destiné à plus d'un bénéficiaire</b>	<b>Dépôt en fiducie dans un compte indivis, où le droit de chaque propriétaire peut être différent.</b>
Entité	Même définition qu'à l'article 2 de la <i>Loi sur les banques</i> : peut désigner une personne morale, une fiducie, une société de personnes, un fonds ou toute organisation ou association non constituée en personne morale.
Identifiant client unique (ICU)	Code alphanumérique unique attribué par un courtier-fiduciaire à chacun de ses bénéficiaires et propriétaires bénéficiaires.
Identifiant d'entité juridique (LEI)	Identifiant unique attribué aux entités juridiques qui prennent part à des opérations financières partout dans le monde. Il s'agit d'un code alphanumérique de 20 caractères dont le format est dicté par la norme ISO 17442.
Institution membre (IM)	Personne morale qui bénéficie de l'assurance-dépôts au titre de la Loi sur la SADC. On trouve sur le <a href="#">site Web de la SADC</a> la liste des institutions membres de la SADC.
Personne	Personne physique ou entité.

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Expression	Description
Propriétaire bénéficiaire	Dans le cadre d'un arrangement spécial relatif aux revenus (ASRR), personne physique au profit de laquelle un régime ou un compte est détenu. Il pourrait s'agir du rentier d'un REER ou d'un FERR, du titulaire d'un CELI ou d'un CELIAPP, ou du bénéficiaire d'un REEE ou d'un REEI (un enfant, par exemple).

### 3 Avis de révision

Il incombe à la SADC de tenir à jour les présentes EDCF et le [fichier de validation du schéma XML \(\\*.xsd\)](#), et de les réviser de temps à autre. [Nous indiquons en mauve les changements importants apportés dans la présente version, pour vous aider à les repérer rapidement.](#)

### 4 Encodage des caractères

Le fichier XML doit utiliser le jeu de caractères UTF-8, mais seuls les caractères anglais et français peuvent être employés dans le fichier transmis.

Certains caractères spéciaux acceptés par la structure XML ne peuvent pas être inclus dans les fichiers de données, car ils causeraient des erreurs de validation. Il faut donc remplacer ces caractères par leurs équivalents « entité XML » suivant la table ci-dessous.

Caractères spéciaux	Entités XML
" (guillemet double)	&quot;
' (guillemet simple)	&apos;
< (caret gauche)	&lt;
> (caret droit)	&gt;
& (perluette)	&amp;

[De plus, l'utilisation de barres verticales \[ \] est réservée à un certain nombre de systèmes et d'applications de la SADC : il faut donc supprimer celles qui se trouvent dans les fichiers de données avant de transmettre ces fichiers.](#)

### 5 Renseignements exigés

Les fichiers de données que les courtiers-fiduciaires transmettent à la SADC doivent comprendre les renseignements de base suivants.

Renseignements sur les clients des courtiers-fiduciaires :

- Code alphanumérique unique (ICU) attribué à un bénéficiaire (ou groupe de copropriétaires particulier) ou encore à un propriétaire bénéficiaire
- Nom légal et adresse d'un bénéficiaire et/ou d'un propriétaire bénéficiaire
- Type d'arrangement spécial relatif aux revenus (ASRR) lié au code alphanumérique
- Institution membre (IM) liée au code alphanumérique
- Identifiant d'entité juridique (LEI) du courtier remisier dans le cadre d'une entente entre un courtier chargé de compte (CCC) et un courtier remisier

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Le courtier-fiduciaire doit être en mesure de transmettre à la SADC ces renseignements sur ses clients (bénéficiaires) dans un délai de trois jours ouvrables.

## 6 Structure logique

Pour être acceptés, les fichiers EDCF doivent être « bien formés » (voir la page [INU3011 - Qu'est-ce qu'un document XML? \(umontreal.ca\)](#)). Le schéma logique des fichiers XML comprend deux parties distinctes : définitions des clients (ce qui comprend les coordonnées des bénéficiaires et propriétaires bénéficiaires) et définitions des ententes (ICU, IM, LEI et type d'ASRR).

### Racine<sup>1</sup>

#### Clients<sup>2</sup>

Identifiant client unique (un ICU pour chaque ICU qui figure dans la partie *Ententes*)

#### Coordonnées<sup>3</sup>

Nom (nom de l'entité ou prénom, deuxième prénom et nom de famille)

Adresse (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes de l'adresse, ville, province, code postal, pays)

#### Ententes<sup>4</sup>

Identifiant client unique (les propriétaires de comptes indivis doivent avoir chacun leur ICU)

Code de l'institution membre (où le dépôt a été effectué ou qui a émis le produit)

Identifiant d'entité juridique (correspondant au remisier, seulement s'il existe une entente entre un remisier et un CCC)

Type d'ASRR (ou catégorie d'assurance-dépôts)

#### Propriétaires bénéficiaires<sup>5</sup>

Identifiant client unique (plusieurs ICU peuvent être rattachés à un REEE familial)

### Autres règles :

- Les CF doivent veiller à ce que leurs fichiers soient conformes à la version la plus récente du fichier \*.xsd de définition du schéma XML (on parle aussi de validation XML), qu'on peut récupérer sur le site Web de la SADC : [Exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires \(EDCF\)](#).
- Les CF ne doivent pas inclure d'éléments de donnée non prévus dans le schéma XML ci-dessus.
- Il faut inscrire sur des lignes distinctes les données propres à chaque élément d'un *client* ou d'une *entente* en particulier. Si vous combinez sur une même ligne plusieurs éléments propres à un *client* ou à une *entente*, la SADC pourrait avoir du mal à évaluer le degré de conformité de votre fichier EDCF ou

<sup>1</sup> La racine comprend les métadonnées relatives au fichier (p. ex., date d'extraction des données, nombre total de clients et nombre total d'ententes).

<sup>2</sup> Bénéficiaires d'un dépôt en fiducie effectué par un courtier-fiduciaire auprès d'une institution membre de la SADC.

<sup>3</sup> Nom et adresse liés à l'ICU. Dans le cas de copropriétaires, inscrire leurs coordonnées séparément, même s'ils relèvent du même ICU.

<sup>4</sup> Cette section regroupe divers renseignements sur un dépôt en fiducie relevant d'un type d'ASRR en particulier, dont le LEI du remisier (seulement s'il existe une entente entre un remisier et un courtier chargé de compte [CCC]), les renseignements sur un ou des bénéficiaires en particulier, et sur un ou des propriétaires bénéficiaires en particulier (dans le cas d'un dépôt dans un ASRR seulement), le dépôt en question ayant été effectué par un courtier-fiduciaire auprès d'une institution membre en particulier.

<sup>5</sup> Personnes pour qui un ASRR a été établi. Ce renseignement est exigé pour tous les dépôts dans un ASRR, mais n'est pas pertinent dans les autres cas.

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

à vous soumettre des exemples de fichiers qui posent problème. Si un fichier n'est pas « bien formé » ou s'il n'est pas dans un format acceptable, la SADC le rejettera.

## 7 Données exigées et format

Insérer dans les métadonnées les éléments suivants :

- Date à laquelle les données correspondent <extractDate>, suivant le format aaaa-mm-jj ; il ne s'agit pas nécessairement de la date de production du fichier
- Nombre d'ICU recensés dans la partie *Clients* <totalClients>
- Nombre d'ententes recensées dans la partie *Ententes* <totalArrangements>

Inscrire dans la partie « *Clients* » les données du courtier-fiduciaire sur les bénéficiaires et les propriétaires bénéficiaires, soit leurs noms et adresses.

- Le CF doit attribuer un ICU <uci> à chaque *bénéficiaire* unique et à chaque *propriétaire bénéficiaire* unique d'un dépôt détenu auprès d'une IM en particulier, effectué par l'entremise d'un remisier en particulier (s'il existe une entente entre un remisier et un CCC), et dans le cadre d'un type d'ASRR en particulier (quels que soient le produit, le sous-système, la plateforme ou l'intermédiaire). Nous recommandons fortement aux CF d'attribuer les mêmes ICU aux mêmes bénéficiaires ou propriétaires bénéficiaires, indépendamment de l'IM et du type d'ASRR.
- Lorsqu'un CF possède plusieurs enregistrements/dossiers pour un même client, il ne doit pas créer un ICU collectif (on doit réserver ce type d'ICU aux comptes en copropriété).
- Dans la partie *Clients*, le CF doit inscrire un ICU pour chaque ICU qui figure dans la partie *Ententes* (y compris ceux des propriétaires bénéficiaires).
- Le même ICU ne doit pas figurer plus d'une fois dans la partie *Clients*.
- Le nom peut être soit celui d'une entité (auquel cas on doit inscrire son nom dans le champ Nom de l'entité), soit une personne physique (auquel cas on remplira les champs Prénom, Deuxième prénom [s'il y a lieu] et Nom de famille). **Il ne faut pas** remplir à la fois le champ Nom de l'entité et l'un ou l'autre des champs Prénom, Deuxième prénom et Nom de famille.
- Les noms utilisés doivent être les noms officiels complets. Il ne faut pas inscrire d'autres renseignements (le type de compte, par exemple) dans les champs consacrés aux noms.
- Chaque personne rattachée à un même ICU collectif doit posséder son propre enregistrement de nom et d'adresse (*autrement dit, il ne faut jamais combiner des noms ou des adresses dans un même champ*). Lorsqu'un compte appartient à plusieurs bénéficiaires (compte indivis), il doit être rattaché à plusieurs ICU de bénéficiaire au titre d'une *entente* en particulier.
- Comme la SADC exige que les IM attribuent un seul type d'ASRR (ou catégorie d'assurance-dépôts) par entente (compte en fiducie), les CF doivent eux aussi se limiter à un type d'ASRR par entente.
- Tous les champs liés à l'adresse sont obligatoires, à l'exception de la deuxième ligne <address2>, qui peut être omise si elle n'est pas utile. Si aucune donnée n'est connue pour un champ obligatoire de l'adresse (ce qui peut arriver avec certaines adresses à l'étranger), il faut inscrire seulement les balises (p. ex. : <postalCode></postalCode> ou simplement <postalCode/>).
- Les adresses doivent respecter les [directives d'adressage de Postes Canada](#) (province ou État, code postal, pays, etc.).
- Si une personne possède plus d'une adresse, utiliser son adresse principale ou inscrire plusieurs adresses.
- Il est fortement recommandé de ne pas attribuer les ICU d'anciens clients à de nouveaux clients.
- Le CF doit veiller à ce qu'aucune donnée ne soit tronquée (dans les éléments du nom ou de l'adresse, par exemple).
- Le CF doit s'assurer que les données sont bien distribuées dans les bons champs (et que des données distinctes ne sont pas regroupées dans le même champ, par exemple).

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Inscrire dans la partie « *Ententes* » les données sur les comptes en fiducie du CF.

- Attention : le CF ne doit inclure que les ententes qui concernent directement une IM. Les CF trouveront la liste des codes d'identification des institutions membres sur le [site Web de la SADC](#).
- Lorsqu'un compte appartient à plusieurs bénéficiaires (compte indivis), il doit être rattaché à plusieurs ICU de bénéficiaire au titre d'une entente en particulier. Lorsqu'un compte est détenu par plusieurs propriétaires, l'ICU utilisé doit correspondre au groupe de copropriétaires.
- Il faut attribuer un ICU aux « *propriétaires bénéficiaires* » dans le cas de dépôts dans des ASRR (REER, FERR, CELI, REEE, REEI et CELIAPP) mais pas dans le cas de dépôts non enregistrés (code de type d'ASRR égal à 4).
- Le « *propriétaire bénéficiaire* » (c'est-à-dire la personne au profit de laquelle le dépôt a été placé dans un compte enregistré) doit correspondre au « *bénéficiaire* » (client du CF) s'il s'agit d'un REER, d'un FERR, d'un CELI ou d'un CELIAPP. Par conséquent, pour ces types d'ASRR, l'ICU qui figure sous *Entente* devrait être le même que sous *Propriétaires bénéficiaires* (voir la partie 8 : Exemples d'ententes de fiducie).
- Le champ Identifiant d'entité juridique <lei> s'applique uniquement aux ententes entre un remisier et un CCC. Il ne faut donc pas l'inclure si aucune entente de cette nature n'a été conclue (autrement dit, les dépôts que le CF effectue directement auprès de l'IM pour le compte de ses clients ne doivent pas inclure de balise LEI).
- Si un bénéficiaire (le client du CF) possède plusieurs comptes ou produits auprès de la même IM et que les dépôts ont été effectués par le même remisier (LEI) – ce qui suppose une entente entre un remisier et un CCC – et que le type d'ASRR est le même, tout comme les propriétaires bénéficiaires (dans le cas de dépôts dans un ASRR), le CF ne doit pas inscrire ces ententes plus d'une fois. Sinon, la SADC pourrait avoir du mal à évaluer le degré de conformité du fichier EDCF ou à soumettre au CF des exemples de fichiers qui posent problème.

Élément de donnée	Balise XML	Exigences	Format du champ
Date d'extraction des données	extractDate	Date à laquelle correspondent les données contenues dans le fichier.	DATE
Nombre total de clients	totalClients	Nombre de clients (ICU) compris dans la partie <i>Clients</i> du fichier.	INT
Nombre total d'ententes	totalArrangements	Nombre d'ententes comprises dans la partie <i>Ententes</i> du fichier.	INT
Identifiant client unique	uci	Inscrire le code alphanumérique attribué au bénéficiaire par le courtier-fiduciaire. Un seul ICU doit être attribué à un bénéficiaire unique (ou à un groupe de copropriétaires) ou encore à un propriétaire bénéficiaire pour un type d'ASRR et une combinaison code d'IM/LEI donnés.	VARCHAR
Nom de l'entité	entityName	Si l'ICU représente une entité (personne morale, <i>fiducie</i> , <i>société en nom collectif</i> , association, <i>organisation</i> , etc.), inscrire le nom légal de cette entité.  Dans ce cas, ne pas inclure les balises firstName, middleName et lastName.	VARCHAR
Prénom	firstName	Inscrire le prénom du client s'il s'agit d'une personne physique.  Dans ce cas, ne pas inclure les balises relatives à une entité.	VARCHAR

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Élément de donnée	Balise XML	Exigences	Format du champ
Deuxième prénom	middleName	Inscrire le deuxième prénom du client, s'il s'agit d'une personne physique et si vous connaissez son deuxième prénom. Si le client est une personne physique, ne pas inclure les balises relatives à une entité.	VARCHAR
Nom de famille	lastName	Inscrire le nom de famille dans le cas d'une personne physique. Dans ce cas, ne pas inclure les balises relatives à une entité.	VARCHAR
Première ligne de l'adresse	address1	Champ exigé pour toutes les adresses. Taper la première ligne de l'adresse municipale (numéro et nom de la rue, le plus souvent).	VARCHAR
Deuxième ligne de l'adresse	address2	Taper la deuxième ligne de l'adresse, s'il y a lieu. Cette balise XML peut être omise si elle n'est pas utile.	VARCHAR
Ville	city	À remplir si l'adresse est au Canada ou aux États-Unis.	VARCHAR
Province ou État	province	À remplir si l'adresse est au Canada ou aux États-Unis. Il faut se conformer aux directives d'adressage de Postes Canada <b>et inscrire ici une abréviation de deux lettres</b> (p. ex., « QC » pour Québec et « ID » pour Idaho).	VARCHAR
Code postal ou code ZIP	postalCode	Si l'adresse est située au Canada, respecter le format ANA NAN. Si elle est située aux États-Unis, le format à respecter est NNNNN (ou NNNNN-NNNN dans certains cas).	VARCHAR
Pays	country	Champ exigé pour toutes les adresses. Si l'adresse est située au Canada, il faut inscrire « Canada ». Si elle est située aux États-Unis, inscrire « USA » ou « United States », mais ayez soin d'utiliser la même formule dans l'ensemble de votre fichier. Dans toutes les adresses à l'étranger, il faut inscrire le nom du pays au complet (les codes de pays ne sont pas acceptés).	VARCHAR
Code de l'IM	miid	Inscrire le code que la SADC a attribué à l'institution membre liée à l'ICU. La même valeur peut être utilisée pour des ententes différentes. Vous trouverez les codes des IM sur le site Web de la SADC ( <a href="#">codes d'identification des institutions membres</a> ). Le courtier-fiduciaire devrait vérifier le code de l'IM avant de transmettre son fichier de données.	CHAR(4)
Identifiant d'entité juridique	lei	Si le dépôt relève d'une entente entre un CCC et un remisier, inscrire le LEI de ce dernier. Sinon, omettre cette balise.	CHAR(20)



## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Élément de donnée	Balise XML	Exigences	Format du champ
Code de type d'ASRR	siaType	<p>Pour une <i>entente</i> donnée, inscrire l'une des valeurs suivantes :</p> <p><b>4</b> – dépôt non destiné à un ASRR  <b>5</b> – dépôt dans un REER  <b>6</b> – dépôt dans un FERR  <b>7</b> – dépôt dans un CELI  <b>9</b> – dépôt dans un REEE  <b>10</b> – dépôt dans un REEI  <b>11</b> – dépôt dans un CELIAPP</p> <p>Ne pas utiliser plus d'une fois le même code de type d'ASRR pour la même combinaison d'ICU, de code de l'IM, de LEI et de propriétaire bénéficiaire.</p>	INT

Les données doivent être fournies dans un fichier XML unique, dans le format décrit dans le présent document.

- VARCHAR (chaîne de caractères de longueur variable) : il peut s'agir de n'importe quelle chaîne de caractères alphanumériques (anglais et français)
- INT (nombre entier) : nombre entier positif ou négatif ou égal à zéro (« 0 »)
- CHAR [caractères (n)] : chaîne de caractères alphanumériques de longueur *n*
- DATE : aaaa-mm-jj (année, mois et jour, en chiffres et séparés par des traits d'union)

## 8 Exemples

Remarque : Toutes les données sont fictives.

### Partie Clients

<p><b>Exemple n° 1 : Personne physique</b></p> <pre> &lt;client&gt;   &lt;uci&gt;CIF521374&lt;/uci&gt;   &lt;contact&gt;     &lt;firstName&gt;JOHN&lt;/firstName&gt;     &lt;middleName&gt;MICHAEL&lt;/middleName&gt;     &lt;lastName&gt;DOE&lt;/lastName&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;1234 PORTAGE AVE&lt;/address1&gt;       &lt;city&gt;WINNIPEG&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;MB&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;R3G 0R3&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;   &lt;/contact&gt; &lt;/client&gt; </pre>	<p><b>Exemple n° 2 : Entité</b></p> <pre> &lt;client&gt;   &lt;uci&gt;CIF421987&lt;/uci&gt;   &lt;contact&gt;     &lt;entityName&gt;ODÉLIE DUBÉ EN FIDUCIE POUR     ADRIEN DUBÉ&lt;/entityName&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;2313 RUE SAINTE-       CATHERINE&lt;/address1&gt;       &lt;address2&gt;17e ÉTAGE&lt;/address2&gt;       &lt;city&gt;MONTRÉAL&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;QC&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;H3H 1N2&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;   &lt;/contact&gt; &lt;/client&gt; </pre>
--	---

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

<p><b>Exemple n° 3 : Deux copropriétaires</b></p> <pre> &lt;client&gt;   &lt;uci&gt;CIF427504&lt;/uci&gt;   &lt;contact&gt;     &lt;firstName&gt;JOHNNY&lt;/firstName&gt;     &lt;lastName&gt;WAYNE&lt;/lastName&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;3456 ROBSON ST&lt;/address1&gt;       &lt;city&gt;VANCOUVER&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;BC&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;V6E 3Z6&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;   &lt;/contact&gt;   &lt;contact&gt;     &lt;firstName&gt;FRANK&lt;/firstName&gt;     &lt;lastName&gt;SHUSTER&lt;/lastName&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;789 MILNER ROAD&lt;/address1&gt;       &lt;city&gt;MONCTON&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;NB&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;E1E 2S1&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;   &lt;/contact&gt; &lt;/client&gt; </pre>	<p><b>Exemple n° 4 : Entité à 2 adresses</b></p> <pre> &lt;client&gt;   &lt;uci&gt;CIF427336&lt;/uci&gt;   &lt;contact&gt;     &lt;entityName&gt;GLM HOLDINGS INC.&lt;/entityName&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;60 CARLTON ST&lt;/address1&gt;       &lt;city&gt;TORONTO&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;ON&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;M5B 1J2&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;     &lt;address&gt;       &lt;address1&gt;40 BAY ST&lt;/address1&gt;       &lt;address2&gt;SUITE 600&lt;/address2&gt;       &lt;city&gt;TORONTO&lt;/city&gt;       &lt;province&gt;ON&lt;/province&gt;       &lt;postalCode&gt;M5J 2L2&lt;/postalCode&gt;       &lt;country&gt;CANADA&lt;/country&gt;     &lt;/address&gt;   &lt;/contact&gt; &lt;/client&gt; </pre>
--	--

## Partie Ententes

<p><b>Exemple n° 5 : Dépôt non destiné à un ASRR (sans entente remisier-CCC)</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF421987&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIID&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;4&lt;/siaType&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>	<p><b>Exemple n° 6 : Dépôt de remisier non destiné à un ASRR</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF476453&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIDI&lt;/miid&gt;   &lt;lei&gt;ABCD765987XYZ3210123&lt;/lei&gt;   &lt;siaType&gt;4&lt;/siaType&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>
<p><b>Exemple n° 7 : Dépôt non destiné à un ASRR et comptant plusieurs bénéficiaires</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF427534&lt;/uci&gt;   &lt;uci&gt;CIF427535&lt;/uci&gt;   &lt;uci&gt;CIF427536&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIID&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;4&lt;/siaType&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>	<p><b>Exemple n° 8 : Dépôt en copropriété non destiné à un ASRR</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF427504&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIDI&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;4&lt;/siaType&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>
<p><b>Exemple n° 9 : Dépôt dans un REER</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF521374&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIID&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;5&lt;/siaType&gt;   &lt;beneficialOwners&gt;     &lt;uci&gt;CIF521374&lt;/uci&gt;   &lt;/beneficialOwners&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>	<p><b>Exemple n° 10 : Dépôt de remisier dans un CELI</b></p> <pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF726486&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIDI&lt;/miid&gt;   &lt;lei&gt;ABCD765987XYZ3210123&lt;/lei&gt;   &lt;siaType&gt;7&lt;/siaType&gt;   &lt;beneficialOwners&gt;     &lt;uci&gt;CIF726486&lt;/uci&gt;   &lt;/beneficialOwners&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>

## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

Exemple n° 11 : Dépôt dans un REEE (familial)	Exemple n° 12 : Dépôt dans un REEI
<pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF942817&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIID&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;9&lt;/siaType&gt;   &lt;beneficialOwners&gt;     &lt;uci&gt;CIF944378&lt;/uci&gt;     &lt;uci&gt;CIF944809&lt;/uci&gt;   &lt;/beneficialOwners&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>	<pre> &lt;arrangement&gt;   &lt;uci&gt;CIF1048372&lt;/uci&gt;   &lt;miid&gt;MIDI&lt;/miid&gt;   &lt;siaType&gt;10&lt;/siaType&gt;   &lt;beneficialOwners&gt;     &lt;uci&gt;CIF1048625&lt;/uci&gt;   &lt;/beneficialOwners&gt; &lt;/arrangement&gt; </pre>

Vous trouverez au bas de la page suivante un exemple de fichier XML (EDCF Exemple) : [Exigences relatives aux données des courtiers-fiduciaires \(EDCF\)](#).

## 9 Validation des données

- Les courtiers-fiduciaires doivent s'assurer que leurs fichiers EDCF respectent les règles de validation énoncées dans la plus récente version du fichier \*.xsd de définition du schéma XML, qui est affichée dans la page suivante : [Exigences relatives aux données des courtiers-fiduciaires \(EDCF\)](#). En cas de divergences entre les exigences et formats stipulés dans le dernier fichier de définition du schéma SML publié et ceux qui figurent dans le tableau ci-dessus, c'est le fichier \*.xsd qui l'emporte.
- Si un fichier EDCF ne respecte pas les exigences de validation énoncées dans le fichier \*.xsd, la SADC le refusera.

## 10 Extraction des données

À la demande de la SADC, les courtiers-fiduciaires doivent produire un fichier contenant toutes les données mentionnées à la rubrique 7, pour la « date d'extraction » stipulée et [pour les IM indiquées \(une seule, un certain nombre ou toutes les IM, selon le cas\)](#), et transmettre ces fichiers à la SADC ou les mettre à sa disposition.

Les fichiers de données doivent respecter les paramètres suivants :

- Format XML
- Schéma d'encodage UTF-8
- Suffixe « .xml » (la casse n'a pas d'importance)
- Le nom des fichiers doit respecter les règles données à la rubrique 11.
- Les fichiers doivent respecter les exigences de validation présentées dans le fichier de validation NBDR.XSD.

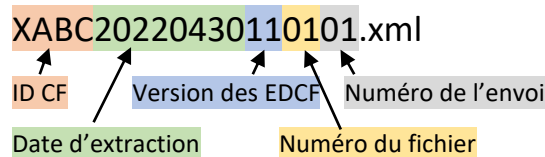
## Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

## 11 Règles d'attribution de noms aux fichiers

Voici les conventions à respecter au moment de nommer les fichiers de données des courtiers-fiduciaires.

Élément du nom de fichier	Description	Format Position du début, longueur
Numéro d'identification du courtier-fiduciaire	Code de quatre caractères attribué par la SADC. Consulter la table suivante : <a href="#">CDIC-NB-ID-SADC.pdf</a> . Ces codes sont attribués par la SADC à la demande d'un CF ou d'une IM. La chaîne de quatre caractères majuscules commence toujours par un « X ».	Alphanumérique (4) 1, 4
Date d'extraction des données	Chaîne de huit chiffres qui indique à quelle date correspondent les données du fichier. <b>Attention : ce n'est pas nécessairement la date de production du fichier.</b>	DATE (AAAAMMJJ) 5, 8
Version des EDCF	Chaîne de deux caractères numériques correspondant à la version des EDCF. Par exemple, la valeur « 11 » correspond à la version 1.1, tandis que la valeur « 25 » désignerait la version 2.5.	Numérique (2) 13, 2
Numéro du fichier	Chaîne de deux caractères numériques indiquant le numéro du fichier. Comme il faut produire un seul fichier XML, la valeur à utiliser est « 01 ».	Numérique (2) 15, 2
Numéro de l'envoi	Chaîne de deux caractères numériques indiquant le numéro de l'envoi d'un fichier de données en vigueur à une date donnée. Cette chaîne servira à vérifier l'intégrité des données en cas d'envoi de plusieurs fichiers portant sur les mêmes données à une certaine date. Le premier envoi pour une date donnée portera le numéro « 01 ». Si d'autres fichiers sont envoyés, ils porteront des numéros subséquents (02, 03, 04, etc.).	Numérique (2) 17, 2

Exemple de nom de fichier :



## 12 Transmission des fichiers

Il faut chiffrer les fichiers EDCF suivant les normes établies par la SADC avant de les lui transmettre. Il faut les acheminer au moyen du Portail à l'intention des courtiers-fiduciaires, en suivant les directives affichées dans le portail. Ne jamais compresser les fichiers (format Zip ou autre) avant de les chiffrer. Pour toute question relative aux directives de la SADC quant au chiffrement ou à la transmission de fichiers, prière d'écrire à [courtiers@sadc.ca](mailto:courtiers@sadc.ca).

Exigences de la SADC quant aux données des courtiers-fiduciaires

## Annexe A – Journal des modifications

Version	Changements importants	Fichiers/éléments modifiés	Entrée en vigueur
1.0	<ul style="list-style-type: none"><li>• Version initiale</li></ul>	s.o.	30 avril 2022
1.1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ajout d'un type d'ASRR (CELIAPP)</li><li>• Précisions relatives à diverses exigences (dans l'ensemble du document)</li></ul>	Code de type d'ASRR s.o.	1 <sup>er</sup> mars 2023

---